

## INFORMATIONS PENSIONS ET AIDES DIVERSES

### PENSIONS

Les pensions ou demi-pensions sont redevables trimestriellement.  
Les avis aux familles sont expédiés un mois avant la fin du trimestre (début décembre, mars, juin).  
Mensualisation sur **demande écrite** accompagnée d'un RIB, dès septembre auprès de l'agent comptable de l'EPL Mirande/Riscle.  
Les bourses accordées sont déduites des pensions ou demi-pensions.  
Si le montant de la bourse est supérieur aux frais à payer, la différence est reversée aux familles.  
Les absences pour maladie (15 jours consécutifs) sont décomptées sur justificatif médical.  
Les périodes de stage sont déduites des pensions ou demi-pensions de 70% (circulaire ministérielle EER/ENS n° 2884 du 26/03/75).

### TARIFS 2023

(sous réserve d'une augmentation)

|                   | Montant annuel | Observations  |
|-------------------|----------------|---|
| Pension 5 jours   | 1630,80 €      |   |
| ½ pension 5 jours | 550,00 €       |   |
| Photocopies       | 36,00 €        | 12,00 € tous les trimestres                                       |
| Frais postaux     | 15,00 €        | Paiement au 3 <sup>ème</sup> trimestre                            |
| Accès au self     | GRATUIT        | si l'élève a perdu sa carte,<br><b>achat d'une carte : 5,00 €</b> |

### HEBERGEMENT EN INTERNAT

L'accueil des élèves internes est possible dès le dimanche soir 21h (sans possibilité de restauration). Il est indispensable de prévenir l'établissement dès l'inscription de l'élève.

### COTISATION ASSOCIATION SPORTIVE ET ALESA DU LYCEE

Une cotisation de 22 € est demandée à chaque élève. Cette somme est à payer **par chèque** libellé au nom de l'ALESA du LPA de RISCLE et à joindre au dossier d'admission ou de ré-inscription.  
Cette participation permet la mise en place d'activités sportives et culturelles au sein de l'établissement et à l'élève de bénéficier de réductions sur ces activités : équitation, cinéma, sorties ski, plage, sport...

### **DEMARCHES A EFFECTUER AVANT LE 31/07/2023 :**

#### LA CARTE JEUNE REGION

Tous les élèves scolarisés en Occitanie bénéficient du dispositif carte jeune région.  
Se connectez au site [www.cartejeune.laregion.fr](http://www.cartejeune.laregion.fr) pour l'inscription en ligne et demander la carte jeune.  
Cette procédure permet de bénéficier des aides : prêt de manuels scolaires, premiers équipements professionnels, loRdi, l'aide à l'achat d'une licence sportive (UNSS), l'aide à la lecture de loisirs, formation aux premiers secours. Ces aides sont sans conditions de ressources. **L'octroi des aides est cependant soumis à la création de cette Carte Jeune Région.**  
Les élèves déjà en possession d'une carte jeune doivent se connecter au site à l'aide de leurs identifiant et mot de passe pour procéder à sa mise à jour, l'établissement validera ensuite la carte jeune.

#### TRANSPORT SCOLAIRE REGIONAL

Les transports scolaires sont gratuits en Occitanie, pour toute inscription avant le 31/07 (participation forfaitaire de 25€ pour les inscriptions à compter du 01/08).  
Inscriptions sur [www.lio.laregion.fr](http://www.lio.laregion.fr)  
Pour toutes questions relatives aux transports scolaires s'adresser aux services régionaux des mobilités des Maisons de Région [www.laregion.fr/les-maisons-de-region](http://www.laregion.fr/les-maisons-de-region).